



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1er Juillet à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire au Foyer Rural de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Philippe ACCIARI, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Arnaud GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Eugénie DANLOUX
Isabelle POTTIER, pouvoir à Didier CHEVALIER

Absents non excusés : Nadine BAUCHERON

Secrétaire de séance : Philippe ACCIARI

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20

Votants : 21

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} Avril 2021

Compte rendu adopté à l'unanimité.

2) Convention d'autorisation de réalisation de travaux à Radon (RD 1) avec le Département de l'Orne

Monsieur le Maire a rappelé que les travaux d'aménagements sécuritaires du bourg de Radon vont également se dérouler sur une portion d'une route départementale (la RD n°1), il est donc nécessaire d'obtenir l'autorisation du Département de l'Orne qui a la compétence quant à la gestion de cette voie.

Le Département de l'Orne a proposé l'établissement d'une convention autorisant Écouves à réaliser ces travaux.

Celle-ci prévoit notamment que la réalisation des aménagements est à la charge complète de la Commune d'Écouves, ainsi que l'entretien de ces réalisations.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Orne.

3) Réhabilitation du city-stade de Radon : Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 10 septembre 2019, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du city stade de Radon à Ingénierie 61.

Le coût des travaux était estimé à 80 000.00 € HT et la prestation d'Ingénierie 61 évaluée à 5 925.60 € TTC.

L'enveloppe financière des travaux a été ramenée à 60 137.90 € HT suite à l'attribution du marché à l'entreprise Julien & Legault.

Selon l'article 6 de la convention de maîtrise d'œuvre, le coût définitif de la prestation dû à Ingénierie 61 est déterminé à partir du barème de facturation sur la base de l'enveloppe financière réévaluée.
Par conséquent, le coût définitif de la prestation dû à Ingénierie est passé à 4 667.14 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre conclue avec Ingénierie 61
- a autorisé Monsieur le Maire à le signer au nom de la Commune d'Écouves

4) Forges : rétrocession de parcelles à la commune

Régularisation de parcelles situées en bordure de la RD N° 1 à Forges, à savoir :

- Parcelle cadastrée 175 ZK 71, d'environ 105 m², appartenant à Madame ESNAULT Andrée et Monsieur NIVET Jean-Philippe,
- Parcelle cadastrée 175 ZK 58, d'environ 327 m², située Route Départementale N°1 et rue des Maisons Neuves à Forges, appartenant à Monsieur TOUSE Pierre, Madame TOUSE Claudine, Madame TOUSE Alice, Monsieur BALLEREAU Michel, Monsieur BALLEREAU Alain, Monsieur BALLEREAU Hubert

Cette opération est une régularisation de propriété car il y a plusieurs années la commune avait déjà fait des travaux de voirie (enrobé, trottoirs) et les parcelles concernées sont déjà nettement identifiables sur le cadastre.

Pour cette rétrocession, l'accord verbal de tous les propriétaires a été obtenu et le prix de cession sera l'euro symbolique.

Il n'y aura pas de frais d'actes car ils seront établis par Orne Métropole.

→ La parcelle cadastrée 175 ZK 72, d'environ 1765m², appartenant à Madame ESNAULT Andrée et Monsieur NIVET Jean-Philippe, gardera un accès libre sur la Route Départementale N° 1.

5) Choix d'une nouvelle solution pour la téléphonie

Les services municipaux ne sont pas satisfaits de la prestation d'Orange, notamment du service client.

Plusieurs solutions ont été étudiées pour les 6 sites communaux :

- Utiliser Wiconnect, un opérateur de téléphonie d'entreprise via un prestataire local basé à Alençon. Un commercial de cette société est d'ailleurs intervenu pendant la réunion afin de présenter son devis.
- Utiliser un opérateur classique. Une étude comparative a été réalisée par la société Breizh solutions. Celle-ci serait l'intermédiaire entre la collectivité et l'opérateur, et se chargerait directement de la maintenance. Société directement rémunérée par l'opérateur.

Après présentation de ces solutions, certains membres du conseil municipal ont proposé de conserver Orange comme opérateur et de prendre contact directement avec le service client pour revoir les différents contrats actuels.

Par conséquent, la prise de décision est reportée.

6) Achat d'un nouvel ordinateur – Participation du Smivos de Saint Gervais du Perron/Vingt Hanaps

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il était nécessaire de remplacer l'ordinateur situé à la mairie de Vingt Hanaps.

Il a également rappelé que ce matériel sera mis à disposition du Smivos de Saint Gervais du Perron – Vingt Hanaps pour la gestion de son activité. C'est pourquoi il a proposé que le Smivos participe financièrement à cette acquisition.

Cet ordinateur sera utilisé 15 heures par semaine, soit :

- 5h pour la commune d'Écouves (33.33 % du temps)
- 10 h pour le Smivos (66.67 % du temps)

Monsieur Meyer a donc proposé que le Smivos participe à cet investissement à hauteur de 66.67 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté la proposition de Monsieur le Maire.

7) Acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières

Afin de faciliter la gestion des 3 cimetières, la commission « Cimetières » a envisagé l'achat d'un logiciel permettant de gérer les 800 concessions (achats, procédures de reprise, recherche des emplacements, ...).

Un devis a été proposé par la société Gescime, il s'élève à 7 827.60 €, auquel s'ajoute 570.00 € de contrat de service annuel. Cette prestation est offerte la 1^{ère} année.

Ce devis inclus : la gestion de projet et paramétrage, la reprise des données, l'intégration de la cartographie, l'installation du logiciel Gescime, l'hébergement du portail citoyens, la formation et l'assistance au démarrage, et la veille juridique hotline.

Après présentation de ce devis, les élus ont estimé qu'un logiciel de gestion de cimetières n'avait aucune utilité et proposent de mettre à jour ou de créer eux-mêmes les plans et registres des 3 cimetières.

8) Tarifs du restaurant scolaire de Radon 2021/2022

Conformément à la convention de gestion passée avec la Communauté Urbaine d'Alençon, Monsieur Alain MEYER a présenté les nouveaux tarifs de la cantine qui seront appliqués à compter de Septembre 2021.

Il a rappelé que ces tarifs étaient fixés par la Communauté Urbaine d'Alençon (délibération du Conseil Communautaire du 29 Juin 2021).

Les prix des repas seront fixés comme suit :

QF 2021/2022 ou Convives spécifiques	Prix du repas
> 893.99	4.12 €
De 597 à 893.99	3.38 €
De 342 à 596.99	2.44 €
De 236 à 341.99	1.56 €
- de 236	0.87 €
Hors CUA	6.05 €
Enfant non inscrit	6.05 €
Adultes	6.05 €
Enfants allergiques	0.87 €
Personnel communal	3.38 €

9) Tarifs de la garderie périscolaire 2021/2022

Monsieur Alain MEYER a proposé d'appliquer une augmentation de 1 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2021-2022, suivants :

Quotient familial	1 enfant TN	2 enfants	3 enfants et +
0-510	2.06	1,86	1,66
511-855	2,26	2.05	1.85
856-1200	2,49	2,26	2.03
1201	2,82	2,47	2,22

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- qu'en cas de reprise de l'enfant après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée
- de fixer le tarif des goûters à 0.35 € par enfant par jour

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

10) Tarifs du centre de loisirs de Radon 2020/2021

Le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs du centre de loisirs municipal pour les vacances scolaires et les mercredis à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

TARIFS ENFANT CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant		2 enfants		3 enfants et plus	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0-510	3.24	8.99	2,66	7.56	2.06	6.18
511-855	4,52	11.62	3,91	10.20	3.23	8,55
856-1200	5.10	12.71	4.37	11.08	3.71	9.43
1201	5.63	13.80	4,90	12.06	4.12	10.32

TARIFS ENFANT HORS CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant		2 enfants		3 enfants et plus	
	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
0-510	6.04	14.54	5.40	13.12	4,82	11,70
511-855	6,54	15.63	5.92	14.11	5.25	12.58
856-1200	7.13	16.75	6,39	15.09	5.68	13.45
1201	7.64	17.82	6,89	16.08	6.14	14.32

Une réduction globale de 15 % sera effectuée pour toutes les inscriptions sur une semaine complète.

Tarif des sorties journée : 11 €
Tarif 1/2 journée piscine : 9 €
Tarif repas : 3.55 €
Tarif garderie matin : 1 €
Tarif garderie soir : 1 €

En cas de reprise de l'enfant après l'heure de fermeture du centre de loisirs, un tarif de 2.82 € sera automatiquement facturé.

A noter que des participations financières peuvent être accordées aux familles domiciliées hors de la communauté urbaine d'Alençon. Dans ce cas, les participations accordées aux familles seront déduites des tarifs énoncés ci-dessus lors de la facturation et la commune en demandera le remboursement

11) Tarifs du camps – Centre de loisirs de Radon – Été 2021

Monsieur MEYER a informé qu'un camp va être organisé dans le cadre du centre de loisirs pendant l'été au Camping de la base de Loisirs de Mansigné (72).

Monsieur le Maire a proposé les tarifs suivants :

Quotient	Tarifs
0-510 :	150 €
511- 855 :	160 €
856-1200 :	170 €
+ 1200 :	180 €
Hors CUA:	210 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ce camp et valide les tarifs proposés par Monsieur le Maire.

12) Modification du temps de travail d'un adjoint d'animation

Vu les besoins du service enfance/jeunesse de la commune, il convient de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation, Madame Marie SQUIVAY, actuellement à 22h/semaine.

Le Maire a proposé :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'un adjoint d'animation contractuel à temps non complet créé initialement pour une durée de 22 H par semaine à 35 heures par semaine à compter du 01 Juillet 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

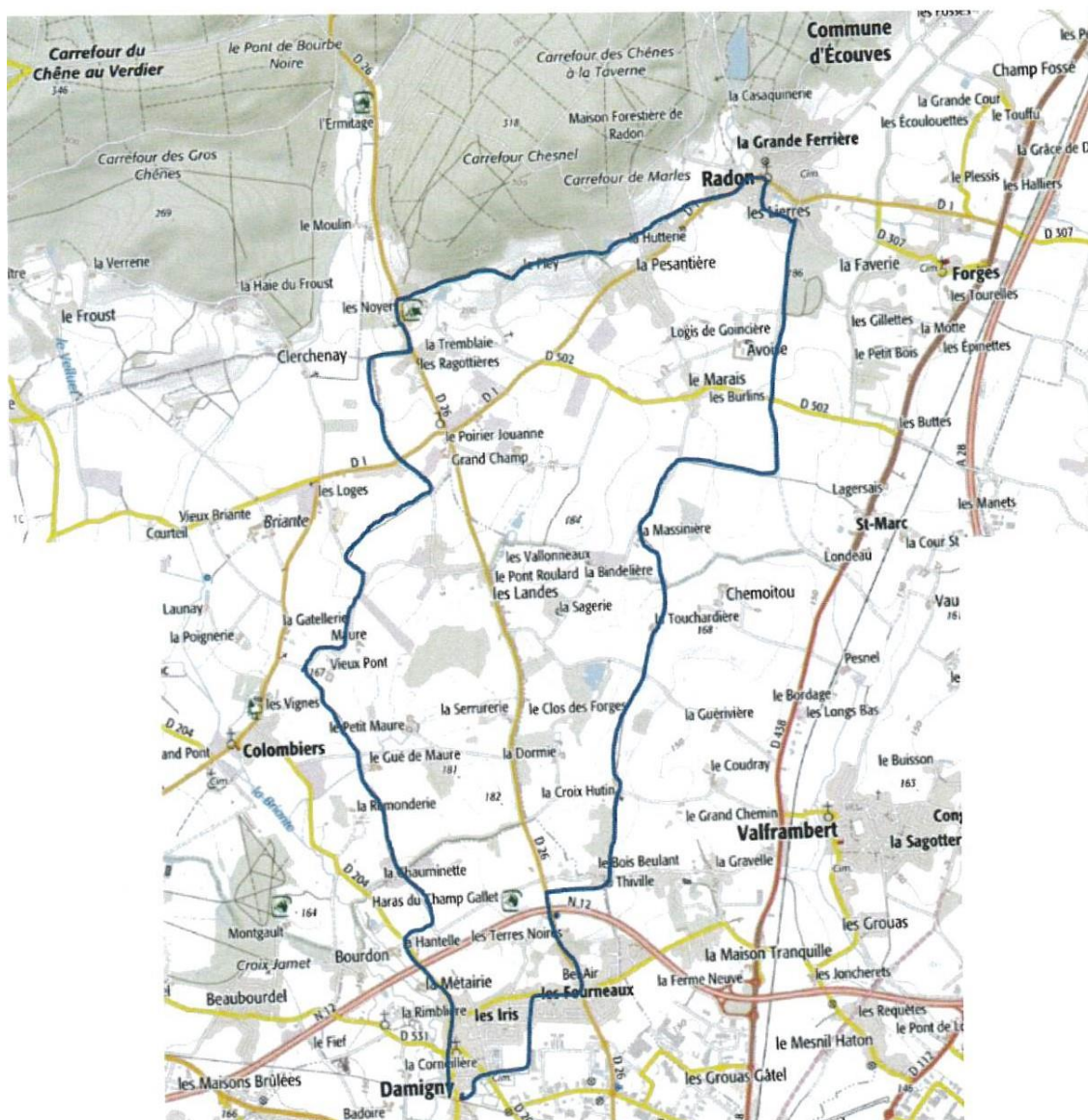
A DECIDÉ d'adopter la proposition du Maire

13) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Après avoir été sollicité par l'Office du Tourisme d'Alençon pour la création d'un circuit de randonnée entre Radon et Damigny, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- 1) a sollicité l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux repérés par les numéros 2, 4 et 6 sur le plan joint,
- 2) s'est engagé à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux inscrits au plan. En cas de nécessité absolue ou en cas de modification, suite à des opérations foncières ou d'aménagement foncier rural, le conseil municipal proposera au Conseil général un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée sous peine de nullité de l'acte de vente,
- 3) s'est engagé à conserver leur caractère public et ouvert aux itinéraires inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- 4) a accepté le balisage des itinéraires,

Randonnée Damigny - Radon



14) Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ES ECOUVES

Afin de participer à l'achat d'un rouleau permettant l'entretien du terrain de football de Radon, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire à l'association ES ECOUVES d'un montant de 600.00 €.

Questions diverses

- **Vente d'une bande de terrain à Forges au profit de Monsieur Letourneur et Madame Bravo**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que Monsieur Ludovic LETOURNEUR et Madame Solène BRAVO souhaitaient acquérir une bande de terrain de 10 m², appartenant à la commune d'Écouves, située derrière leur habitation à Forges.

Après en avoir délibéré, le conseil a accepté de vendre :

La bande de terrain d'environ 10m², cadastrée 175 ZK 155 et située Le bourg – FORGES 61250 ECOUVES, au prix de l'€uro symbolique. Les frais d'arpentage réalisés par un géomètre et les frais d'acte seront à la charge de Monsieur LETOURNEUR et Madame BRAVO.

- **Passage des véhicules motorisés – Chemin du Pley à Radon**

Monsieur MEYER a été interpellé par M. De La Motte Saint Pierre au sujet de la vitesse excessive des véhicules motorisés (un accident a été évité il y a quelques semaines) et des incivilités commises sur le chemin du Pley. Beaucoup de promeneurs empruntent ce chemin. Solution : l'interdire aux véhicules motorisés. Un autre itinéraire pourra être proposé.

- **Terrain Lebert à Radon**

Le terrain de 2 500/3 000 m² situé à côté du terrain de la St Jean sera prochainement à vendre au prix du terrain agricole. La commune d'Écouves est intéressée pour l'acquérir.

- **Vente d'une friteuse (Vingt Hanaps)**

Une friteuse a été achetée, en 2008, par la commune de Vingt Hanaps pour les besoins du comité des fêtes.

Celle-ci n'a plus aucune utilité à ce jour, il a donc été proposé de la soumettre à la vente et d'en fixer un prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre à la vente cette friteuse au prix de 300.00 €.

- **Tarif de location de la maison des randonnées de Vingt Hanaps et de la salle de réunion du Foyer Rural**

La salle de réunion du Foyer Rural et la maison des randonnées de Vingt Hanaps étant parfois louées, il est nécessaire de fixer un prix de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé de fixer à 50 € le tarif de location journalier de la salle de réunion du Foyer Rural et de la maison des randonnées de Vingt Hanaps.

Une caution de 150.00 € sera demandée.

- **Provisions pour risques**

Lors du vote du budget 2021, la somme de 1 000 € a été prévue au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » sur demande du trésorier. Le conseil municipal doit délibérer pour constituer cette provision pour créances douteuses. Après en avoir délibéré, il est décidé de constituer une provision de 1 000 € pour l'année 2021.

- **Compte rendu du conseil d'école de Radon et de Vingt Hanaps/Saint Gervais du Perron**

Ecole de Radon : Mme Motas a indiqué qu'il pourrait n'y avoir que 2 classes de maternelles à la rentrée (au lieu de 3)

Ecole de Vingt Hanaps/ Saint Gervais du Perron : Mme Ernou a annoncé que 94 enfants sont inscrits pour la rentrée (6 de + qu'en 2020)

- **Avenir de la cantine scolaire de Radon**

La convention de gestion avec la CUA est prolongée jusqu'en octobre 2021. Son prolongement, après cette date, sera soumis au vote, à bulletin secret, lors du prochain conseil communautaire prévu le 14 octobre 2021.

- **Lotissement de Vingt Hanaps**

M. Gèze a confirmé que le terrain sera prochainement mis aux enchères, sauf 2 parcelles.

Fin de séance : 23h00